

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
Sous-commission départementale de sécurité
du 24/06/2021

Destiné à : **Monsieur le maire de VILLARD-DE-LANS**

En application des dispositions du code de la construction et de l'habitation et du décret n° 95-260 du 8 mars 1995, la Sous-commission départementale de sécurité s'est réunie le 24/06/2021.

L'établissement concerné est :

Commune : **VILLARD-DE-LANS**
Désignation de l'établissement : **CVL LA SOURCE**
Numéro au fichier départemental : **E-00762**
Type principal : **Rh**
Catégorie : **4**
Adresse : **300 AVENUE ALBERT PIETRI**
Identité du demandeur : **M. Eric TAUNIER + 2 demandes de dérogations**
Nature de la demande : **Autorisation de travaux**
Numéro de la demande : **5482110008**
Date de dépôt du dossier : **21/05/2021**

À l'issue de la réunion, considérant les éléments du rapport technique du directeur départemental des services d'incendie et de secours annexé et après en avoir délibéré, la sous-commission départementale de sécurité :

Émet un avis **Favorable** :


- à la délivrance de l'autorisation de travaux,
- à la demande de dérogation n° 1 (diminution de largeur d'un escalier),
- à la demande de dérogation n° 2 (absence de désenfumage des circulations présentant des locaux à sommeil).

IMPORTANT

L'attention de l'autorité est appelée sur le fait que ce procès verbal se limite à formaliser la décision collégiale de la commission de sécurité concernant l'avis rendu.

Les écarts relevés par rapport aux référentiels applicables et les mesures correctives à rechercher sont consignés dans le rapport technique d'étude du directeur départemental des services d'incendie et de secours joint à ce procès verbal.

Pour le préfet
et par délégation
Le président de la séance,


Bruno CIRY